

Langues officielles

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Par contre, cet après-midi, les propos du premier ministre m'ont semblé tout à fait raisonnables.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je dois dire aussi qu'il me semble avoir traité de façon assez désinvolte de certaines questions touchant les Canadiens de très près. Le gouvernement n'a pas donné de précisions quant aux mesures qu'il prenait au sujet de la révélation du personnel de la Fonction publique avant que les directives Drury ait été rendues publiques le 14 décembre 1972. C'était presque deux ans après l'épisode du mémoire secret qui a inutilement entraîné la naissance d'un surplus de soupçons et d'animosité. Je vous rappelle qu'à cette occasion, le premier ministre a donné un autre exemple de son talent pour la généralisation en qualifiant l'opposition de «bande de fanatiques». Au moment de la révélation du mémoire secret en février 1971, j'ai demandé au gouvernement de donner des précisions au sujet de tout programme conçu pour créer un équilibre convenable au sein de la Fonction publique. Comme je l'ai dit, le silence a persisté jusqu'à la fin de 1972.

Cet après-midi, le premier ministre a laissé entendre que les prétendues normes Drury avaient été produites dès qu'il avait été possible de le faire. Je ne suis pas d'accord, monsieur l'Orateur. Elles n'ont été produites que plusieurs années après la loi. En fait, je ne crois pas qu'elles aient été produites avant que l'on ait fortement insisté auprès du gouvernement pour qu'il révisé ses positions. Je crois que le genre de normes énoncées dans les neuf points de cette résolution s'est identifié au nom du président du Conseil du Trésor (M. Drury). Ces garanties sont fondamentalement les mêmes que celles qu'ont demandées pendant si longtemps ceux que l'on a parfois appelé les fanatiques.

Il existe d'autres domaines où le gouvernement doit se mettre à l'œuvre et mettre en œuvre les recommandations de la loi sur les langues officielles. J'ai parlé de ce que j'estime avoir été les erreurs commises. Je voudrais maintenant attirer votre attention sur quelques domaines qui me paraissent devoir attirer l'attention. En traitant ces questions nous pouvons faire plus pour favoriser la cause du bilinguisme institutionnel au Canada, que si nous nous contentions d'en parler ici. M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles, n'a cessé de faire la critique des réalisations du gouvernement à cet égard. D'après lui, la critique la plus fondamentale que l'on puisse adresser au gouvernement est son incapacité continue à remédier à ce qu'il appelle «les carences périlleuses en matière d'information» lesquelles s'inscrivent entre les intentions du gouvernement et la conscience et la compréhension qu'a le public de ses objectifs. Dans son second rapport au Parlement le Commissaire déclare:

Car s'il demeure un obstacle qui entrave la longue marche de l'administration fédérale vers l'égalité de nos deux langues officielles, ce sont bien les scandaleuses contre-vérités qui, dans trop de régions du Canada, obscurcissent toujours les réalités élémentaires de la loi, cristallines pour toute personne civilisée...

M. Spicer se dit persuadé que si le bilinguisme demeure un sujet de controverse dans certains milieux, c'est précisément que trop de fonctionnaires, en dépit d'honnêtes efforts de la part de quelques-uns, n'ont pas rempli pleinement leur tâche et donné les explications qui s'imposaient. Au dire de M. Spicer, cette carence en matière d'information est manifeste dans la Fonction publique et plusieurs fonctionnaires fédéraux se font de la loi une idée singulièrement inexacte. Si le gouvernement est incapable de

[M. Stanfield.]

l'expliquer à ses propres employés, à plus forte raison l'est-il lorsqu'il s'agit de l'ensemble des Canadiens. M. Spicer signale bon nombre d'autres secteurs bien précis. Il qualifie l'enseignement de la langue seconde dans les provinces de «catastrophe nationale», à laquelle il faut remédier. Je sais bien que le remède n'est pas facile, mais il importe de progresser dans la bonne voie et nous pouvons sûrement faire mieux que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Je l'affirme, conscient d'une certaine responsabilité à titre d'ancien ministre de l'Éducation de l'une des provinces canadiennes.

Le commissaire pose également des questions au sujet de la notion d'un district bilingue, c'est-à-dire dans l'état actuel des choses, et affirme que la loi sur les langues officielles peut fort bien sauvegarder les droits linguistiques sans l'établissement des districts bilingues, qui risquent de devenir des ghettos linguistiques. En outre, l'établissement de districts bilingues peut susciter des frictions, vu qu'ils doivent être révisés à la suite de chaque recensement. Cela pourrait devenir une source de mécontentement. C'est une question que nous devrions examiner objectivement pour connaître la ligne de conduite à suivre. Dans son rapport de novembre 1971, M. Spicer fait des remarques sur les programmes de formation linguistique dans la Fonction publique. Il signale les taux élevés d'abandons des cours causés...

... selon toute apparence, par la longueur et l'inadaptation relative des cours: d'après la Commission de la Fonction publique, sur plus de 22,000 stagiaires, 30 pour cent ont renoncé en cours d'études, et seulement 2,000 ont réussi à atteindre la fin du niveau 3, le dernier étant le niveau 4.

Selon des chiffres plus récents, le taux d'abandon atteint 33 p. 100. Je me rends compte que la tâche n'est pas aisée, monsieur l'Orateur, mais nous ne saurions considérer les résultats comme très satisfaisants. En ce disant, je parle, si l'on peut le dire ainsi, en tant que personne ayant suivi les cours des écoles de langues de la Fonction publique. J'ai toujours eu affaire à des professeurs courtois et très patients. Les critiques que j'ai ébauchées, les allusions que j'ai faites aux propos de M. Spicer ne sont pas des critiques envers une personne de parti pris, mais les observations du mandataire du Parlement en matière de la loi sur les langues officielles.

Nous avons entendu aussi des critiques exprimées par des associations qui représentent les fonctionnaires qui, elles non plus, ne sont pas fondées sur du parti pris. Elles étaient l'expression de la préoccupation profonde de fonctionnaires qui ne savaient pas où ils en étaient, et à qui personne ne voulait dire où ils allaient. Ils se demandaient ce qui était arrivé à la promesse qu'avait faite M. Pearson en avril 1966. Il n'y a pas lieu de s'étonner de l'émotivité que suscite le bilinguisme dans la Fonction publique. Le gouvernement en est en partie responsable, pour avoir omis d'expliquer ses projets de mise en application.

Je prétends que le gouvernement s'est montré nettement insensible aux craintes et appréhensions des fonctionnaires. Le gouvernement n'a pour ainsi dire rien fait pour créer une attitude positive en cherchant à expliquer la mise en application de son programme. La façon de procéder du gouvernement à l'égard de son programme de formation linguistique dans la Fonction publique a également contribué au mécontentement. Une enquête sur le taux d'abandons a révélé qu'au moins deux tiers des impersévérants avaient dû abandonner les cours parce qu'ils nuisaient à leur travail ordinaire. Il est vrai que bien des personnes se sont plaintes du manque de réalisme de la politique administrative du gouvernement en ce qui concerne le programme de bilinguisme dans la Fonction